

NUMERO 16
JANVIER 1995

LE JOURNAL
DE
L'A.F.I.L.S

**ASSOCIATION FRANÇAISE
DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES**

**254 RUE ST JACQUES
75005 PARIS**

SOMMAIRE

EDITORIAL.....	page 1
PLACE AU C.A.....	page 3
- ASSEMBLEE GENERALE DU 17.12.95.....	page 5
- COMPTE RENDU DU C.A. DU 14.01.95	page 7
- P.V. DE LA REUNION CARTE PROFESSIONNELLE	page 9
TRIBUNE LIBRE.....	page 11
- L'INTERPRETATION DIPLOMATIQUE ET CONFLICTUELLE - F. JEGGLI -.....	page 14
- ARTICLES INTRODUCTIF - CHRISTINE QUIPOURT - ..	page 19
- LES FLUX D'INFORMATION DANS LES REUNIONS INTERLINGUISTIQUES ET L'INTERPRETATION DE CONFERENCE - DANIEL GILE -	page 20
- LA CONCURRENCE ET SES POINTS NEVRALGIQUES - BEATRICE TRICHARD GAUTIER -	page 25
LA PAGE DETENTE.....	page 28
- L'INTERPRETE MASQUE(E).....	page 29
- HUMOUR ET CHAMPAGNE.....	page 32

COMITE DE REDACTION

CHRISTINE PEUCH
CHRISTINE QUIPOURT
BEATRICE TRICHARD GAUTIER
ALEXANDRE BERNARD

MISE EN PAGE

CHRISTINE PEUCH -
MARGUERITE BEAUCHAMPS

EDITORIAL

Tout d'abord, bonne année à tous. Je crois que 95 va nous réserver pas mal de surprises, et j'espère que chacun y trouvera son compte.

Je voudrais, pour clore 94, remercier la région Paris et tout particulièrement Alexandre Bernard, pour l'organisation de la 1ère fête de l'ANPILS : "Champagne et humour". C'était parfait pour la décompression de fin d'année.

Je voudrais remercier tous les membres qui ont activement participé cette année à l'association, en particulier les membres démissionnaires du C.A., Alain Bacci et Rachid Mimoun qui nous ont longuement soutenu ainsi que Maurice Duhayer, Josette Boucheauvau et Jérôme Horry. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres du C.A.

Puisque la rubrique des violons est ouverte, je transmets de la part des interprètes AIIC, Anglais-Français, de l'UNESCO, des félicitations pour la qualité de son travail à l'équipe des 14 interprètes ANPILS qui ont travaillé pour le colloque de santé mentale à l'UNESCO en Décembre. Suite à cette manifestation, des contacts se sont établis avec Daniel Gile, leur chef d'équipe, afin de constituer un groupe de réflexion et recherche autour de l'interprétation.

L'année 95 sera celle des nouveaux statuts de l'association. Nous sommes devenus l'AFILS : Association Française des Interprètes en Langue des Signes, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 Janvier.

Ne pourront désormais être élus au C.A. que les membres interprètes, ce qui signifie une redéfinition de la collaboration avec les premiers intéressés, c'est à dire les usagers sourds. L'affiliation à la Fédération Nationale des Sourds de France et la mise en place de commission Sourds/Entendants au sein de l'AFILS permettra de préserver cet indispensable travail en commun.

La présidente
Christine Quipourt

PLACE AU C.A.

LE C.A. A LE PLAISIR DE VOUS

ANNONCER LA NAISSANCE DE

L'A.F.I.L.S

LE 14 JANVIER 1995 A 15 H A

LA GRANDE JOIE DE PRESQUE

TOUS SES CONCEPTEURS

(48 VOIX CONTRE 2)





COMPTE-RENDU DU CA DU 14 JANVIER 1995

REPARTITION DES ROLES AU SEIN DU CA

- Christine QUIPOURT : présidente
- Christine PEUCH : vice-présidente
- David CHARRIER : trésorier
- Béatrice TRICHARD-GAUTIER : secrétaire générale
- Marguerite BEAUCHAMPS : secrétaire adjointe
présentation informatique de l'en-tête AFILS
- Francis JEGGLI : conseiller
responsable carte professionnelle 2ème niveau
responsable dossier EFSLI (Europe)
secrétaire BAL minitel
- Patrick GACHE : conseiller
responsable carte professionnelle 1er niveau

Membre actif ayant en charge un dossier :

- Alain BACCI : Responsable Formation

Observateurs :

- Michel LA MASSON : représentant du secteur "interprètes" à la FNSF
- Les responsables régionaux de l'AFILS

BILAN COLLOQUE UNESCO (GESTE)

- Les interprètes ayant traduit le colloque ont pu apprécier les conditions de travail, calquées sur celles de nos collègues traduisant en langues orales (nombres d'interprètes, salaires, temps de travail)
- De plus, ils ont pu établir des contacts avec ces interprètes dont le responsable a été vivement intéressé pour envisager un travail de réflexion en collaboration avec nous . Voir à ce sujet l'article de Christine QUIPOURT .
C'est la reconnaissance de notre métier qui pourra évoluer dans de telles circonstances.

AIIC

- La prochaine Assemblée Générale de l'Association Internationale des Interprètes de Conférences aura lieu en 1997. Nous allons nous renseigner pour voir les conditions d'adhésion et étudier si une collaboration pourrait être envisagée.

SERVICE D'INTERPRETES DE POITIERS

- Un service d'interprètes est en création à Poitiers. Une demande est parvenue à l'ANPILS pour nous demander d'être représenté au sein du CA de ce service. Cette demande n'a pu être retenue, vu l'investissement que cela demanderait si chaque service d'interprètes de France sollicitait notre présence dans leur conseil d'administration.
- Par contre, nous restons prêts , comme cela s'est déjà produit dans plusieurs villes, à aller "donner un coup de pouce" au démarrage des services. Notre intervention est également possible sur demandes ponctuelles en vue de réfléchir à d'éventuelles interrogations concernant des problèmes liés à l'interprétation et au rôle de l'interprète.
- De plus, avec la modification des statuts votée en assemblée générale extraordinaire le 14 janvier dernier, les associations peuvent désormais devenir membres de l'AFILS. C'est la démarche que nous conseillons aux services d'interprètes qui désirent maintenir un lien étroit avec notre association.

- Nous encourageons également les interprètes embauchés dans les services à se présenter en tant que conseillers dans les CA de leur propre service. Même encouragement pour les autres collègues intéressés.

JOURNAL ANPILS

- Christine PEUCH s'interroge fortement sur la poursuite ou non de la publication du journal, vue la baisse vertigineuse du nombre d'abonnements (plus de 50 à 19). Une réelle remise en question est en cours, étant donné l'investissement demandé à Christine pour l'élaboration et la logistique.
- Marguerite BEAUCHAMPS propose ses services au niveau matériel (photocopies, envois)
- Un comité de rédaction est créé, composé de Christine PEUCH, Christine QUIPCOURT, Beatrice GAUTIER, Alexandre BERNARD. Les responsables régionaux sont vivement encouragés à s'y joindre, et à s'engager à envoyer leurs articles à Christine PEUCH avant la date qu'elle indiquera dans la BAL. Tous les autres membres ou lecteurs sont également attendus dans la rédaction ou la diffusion d'articles, de réflexions.
- Les raisons qui ont poussé les lecteurs à ne pas renouveler leur abonnement seraient également intéressantes à étudier, afin de voir si oui ou non le journal est en mesure de répondre aux préoccupations de chacun.

NOUVEAUX TARIFS D'ADHESION

- Membres actifs : 165F
- Membres associés : *personnes physiques : 150F
*personnes morales : 300F (2 personnes par association pourront assister aux AG)
- Membres d'honneur : gratuit
- Journal : Membres : 100F
Non Membres : 130F

COOPTATION

- Deux postes de personnes sourdes restent à pourvoir au sein du CA. Les candidatures sont à adresser au CA. Les cooptations seront enterminées lors de la prochaine Assemblée Générale.

La secrétaire, B GAUTIER



COMMISSION CARTE PROFESSIONNELLE DEUXIEME NIVEAU INTERPRETE DE CONFERENCE
FRANCAIS-LSF.

P. V de la reunion du 17. 12. 94.

Par decision du Conseil d'administration les titulaires de la carte d'interprete de conference sont les interpretes qui ont reçus à Poitiers lors de la conference européenne sur la langue des signes au futuroscope, le certificats d'interprete de conference delivré par la FNSF et l'associaton des interpretes.

Bacci Alain
Gache Corinne
Gache Patrick
Guyomarc'h Cécile
Jeggli Francis.

Les conditions d'obtention de la carte professionnelle d'interprete de conference sont les suivantes:

- 1-être titulaire de la carte du premier niveau depuis plus d'un an.
- 2-Posseder un BAC+4 ou équivalent.
- 3-Apporter un caution officielle de la FNSF.
- 4-Avoir une experience longue et certifiée.
- 5-Etre coopté par les interpretes déjà titulaires de la carte. En cas de désaccord sur une candidature le candidat devra obtenir l'accord des deux tiers des interpretes coopteurs.

Francis Jeggli.

Réunion de la commission du 17.12.94. (1^{er} Niveau)

Membres de C.A + un experts: Cecile Guyomarc'h Interprete de conférence et formatrice d'interprete.

Dossiers ajournés:

Emmanuelle Gayet. Motif: dossier imcomplet.

Pascal Di Piazza. Motif: Cautions non recevables

Dossiers acceptés apres épreuves:

Christine Quipourt

Geneviève Decondé.

Dossiers acceptés:

Anne Christine Legris

Françoise Leclerc

François Lesens

Anne Rabourdin

Pierre Guitoni

Sylvie Marthe Rose

Nathalie Baton

Catherine Charpin

Sophie Hirschi

Alexandre Bernard

Elisabeth Malinge.

Liste des interprètes titulaire de la carte professionnelle premier niveau Français-LSF.

Alain Bacci
Monique Berger
Anne Marie Bisaro
Bernadette Dupin
Karine Franchi
Corine Gache
Patrick Gache
Christine Grandin
Cécile Guyomarc'h
Jérôme Horry
Francis Jeggli
Christine Peuch
Monique Rodriguez
Béatrice Trichard
Christine Quipourt
Geneviève Decondé
Anne Christine Legris
Francoise Leclerc
Francois Lesens
Anne Rabourdin
Pierre Guitoni
Sylvie Marthe-Rose
Nathalie Baton
Catherine Charpin
Sophie Hirschi
Alexandre Bernard
Elisabeth Malinge

Liste des professeurs LSF agréés FNSF:
Victor Abbou. Philippe Angéle. Josette Bouchauveau. Nadia Chemoun. Bernadette David. Sadok Liman. Rachid Mimoun. Josette Stapf. Henri Varasse.

TRIBUNE LIBRE

L'INTERPRETATION DIPLOMATIQUE

JE REPRENDS CE TERME QU'IL QUALIFIE LUI MEME DE DESUET A CHRISTIAN THIERRY DANS SON ARTICLE PARU DANS "ETUDE DE TRADUCTOLOGIE EN HOMMAGE A DANICA SELESKOVITCH", OU IL DECRIT LES SITUATIONS OU L'INTERPRETE DE CONFERENCE TRAVAILLE AVEC DE HAUTS FONCTIONNAIRES VOIRE DES MINISTRES ET DES CHEFS D'ETATS.

IL N'EXISTE PAS (PAS ENCORE) DE MINISTRE SOURD ENCORE MOINS DE CHEF D'ETAT SOURD. MAIS DES SOURDS PRENNENT RENDEZ-VOUS AVEC CES MINISTRES OU LEURS CHEFS DE CABINET ET NOUS LES INTERPRETONS.

EN CE SENS, RIEN NE NOUS DIFFERE DANS NOTRE FAÇON DE PROCEDER DES INTERPRETES EN LANGUES VOCALES SI CE N'EST DEUX DETAILS :

1- NOUS POUVONS FAIRE UNE SIMULTANEE SANS AUCUN MATERIEL PUISQUE LES DEUX LANGUES EN PRESENCE NE SE CHEVAUCHENT PAS PHONIQUEMENT.

2- PLUS GENANT DANS CERTAINES SITUATIONS, NOUS NE POUVONS PAS NOUS ASSEoir A COTE, ENCORE MOINS DERNIERE NOTRE CLIENT SOURD, LUI MEME ASSIS EN FACE DU BUREAU D'UN MINISTRE PAR EXEMPLE. POUR POUVOIR FAIRE NOTRE METIER, NOUS DEVONS ETRE EN FACE DE LA PERSONNE SOURDE ET DONC A COTE DU MINISTRE. EVIDEMMENT CELA NECESSITE UNE CERTAINE COURTOISIE ET BEAUCOUP DE DIPLOMATIE DE NOTRE PART POUR FRANCHIR CETTE BARRIERE SYMBOLIQUE QU'EST UN BUREAU. IL NOUS FAUDRA TOUJOURS EXPLIQUER LA NECESSITE DE NOTRE DEMARCHE POUR QU'ELLE NE SOIT PAS PRISE COMME UNE TRANSGRESSION DES REGLES SOCIALES. JE DOIS RECONNAITRE QUE MIS A PART CERTAINS JUGES AU COMPORTEMENT ARCHAÏQUE, LA PLUPART DU TEMPS CELA SE PASSE TRES BIEN, LES GENS ACCEPTENT QUE L'ON ENTRE AINSI DANS LEUR BULLE PERSONNELLE SURTOUT DEPUIS DEUX OU TROIS ANS QUE LA LSF COMMENCE A ETRE MEDIATISEE.

IL PEUT ETRE INTERESSANT DE NOTER ICI UNE CARACTERISTIQUE CULTURELLE SOURDE. RARES SONT LES SOURDS QUI NE SONT PAS MEMBRES D'AU MOINS UNE ASSOCIATION. UNE MAJORITE, DEPUIS PEU GRANDISSANTE DE CES ASSOCIATIONS, DES JOUEURS DE BOULES AUX GROUPEMENTS POLITIQUES EN PASSANT PAR LES CENTRES CULTURELS ET LES AMICALES, SONT FEDEREES A LA FEDERATION NATIONALE DES SOURDS DE FRANCE (F.N.S.F.) ; IL EST PROBABLE QUE CETTE FEDERATION EN PLEINE EXPANSION DONT LE ROLE EST DE PLUS EN PLUS POLITIQUE, VA DEVENIR D'ICI PEU UNE SORTE DE "POUVOIR COUTUMIER" DANS LE MONDE DES SOURDS, COMME D'AUTRES FEDERATIONS LE SONT DEJA DANS D'AUTRES PAYS.

IL SERAIT TOUT-A-FAIT EXAGERE DE DIRE QUE LES DIFFERENTES PRESIDENTES QUI SE SONT SUCCEDEES AVAIENT UN ROLE EQUIVALENT A CELUI DE CHEF DU PEUPLE SOURD. TOUTEFOIS, IL NE ME PARAIT PAS FAUX DE DIRE QU'ELLES SONT APPARUES, AU MOINS AUX YEUX DES ENTENDANTS QUI LES ONT REÇUES DANS LEURS FONCTIONS, COMME DES AMBASSADRICES DE MA COMMUNAUTE SOURDE. ET C'EST LA QUE LA DEONTOLOGIE A LAQUELLE S'ACCROCHE SCRUPULEUSEMENT CHRISTOPHER THIERRY DEVIENT POUR NOUS PARTICULIEREMENT FONDAMENTALE.

L'EXEMPLE QUE JE VAIS PRENDRE EST VOLONTAIREMENT EXAGERE MAIS IL VOUS FERA PEUT-ETRE SENTIR DANS QUEL CONTEXTE NOUS TRAVAILLONS.

IMAGINEZ QU'AUX PLUS BELLES ANNEES DE LA COLONISATION FRANÇAISE, UN CHEF D'ETAT AFRICAÏN SOIT VENU A PARIS ACCOMPAGNE D'UN INTERPRETE BLANC. ET IMAGINONS QUE LE CHEF DU PROTOCOLE N'AIT PAS ETE INFORME DES FONCTIONS NI DE L'UN NI DE L'AUTRE.

IL EST PROBABLE QU'AVANT MEME QUE NOTRE CHEF D'ETAT AIT OUVERT LA BOUCHE, ON SE SERA PRECIPITE SUR L'INTERPRETE POUR LE FAIRE ASSEoir DANS LE MEILLEUR FAUTEUIL SITUE AU BOUT DU TAPIS ROUGE QU'ON AURAIT TENDU, PENDANT QU'UN AURA A PEINE JETE UN REGARD SUR L'AFRICAIN PERÇU COMME UN PROBABLE BOY.

ENCORE UNE FOIS, CET EXEMPLE EST FICTIF ET TOUT-A-FAIT EXAGERE MAIS IL Y A UN PEU DE CELA LORSQUE L'INTERPRETE (ENTENDANT) ENTRE DANS LE BUREAU D'UN DECIDEUR (ENTENDANT) QUELCONQUE QUI VA SE RENDRE COMPTE POUR LA PREMIERE FOIS QUE SURDITE NE DEBILITE N'ONT RIEN, MAIS RIEN A VOIR ENSEMBLE .

POUR EVITER TOUT INCIDENT, NOUS DEVONS DONC FAIRE TRES ATTENTION NON SEULEMENT AUX REGLES DE LA DEONTOLOGIE ORDINAIRE MAIS AUSSI A CERTAINS DETAILS COMME FAIRE ENTRER AVANT NOUS NOTRE CLIENT SOURD, NE PAS ACCEPTER QU'ON NOUS SERRE LA MAIN AVANT LUI MAIS AU CONTRAIRE SE POSTER BIEN VISIBLEMENT EN TEMPS QU'EMPLOYE OU, PRESTATAIRE DE SERVICE DE LA PERSONNE SOURDE. MAIS ENCORE UNE FOIS, ON CONSTATE DEPUIS CES DERNIERES ANNEES UNE TRES NETTE AMELIORATION ET UN CHANGEMENT DE PLUS EN PLUS POSITIF A L'EGARD DE NOS CLIENTS SOURDS.

IL VA DE SOI QU'IL VAUT MIEUX EVITER TOUT OPPORTUNISME EN VOULANT SE FAIRE DES RELATIONS AUPRES DE CERTAINS GRANDS DECIDEURS. CELA PEUT EN EFFET ETRE TRES MAL PERÇU PAR NOS CLIENTS SOURDS QUI AURONT GENERALEMENT PEINE PLUSIEURS ANNEES POUR SE FAIRE ADMETTRE DANS CES MILIEUX

L'INTERPRETATION CONFLICTUELLE

NOTRE METIER, VIEUX COMME BABEL, N'A PAS TOUJOURS EU UNE PLACE HONORIFIQUE DANS LA SOCIETE. DE DIRE QUE PARLER DEUX LANGUES EQUIVAUT A AVOIR UN DOUBLE LANGAGE, DE L'ANTIQUITE AU DIX-NEUVIEME SIECLE, IL N'Y AVAIT QU'UN PAS. PAS QUI EST RAREMENT FRANCHI PAR NOS CLIENTS AUJOURD'HUI MAIS DONT ON SENT LES TRACES DANS LE REGARD OU LA CONNOTATION DE CERTAINES REFLEXIONS APRES DES INTERPRETATIONS CONFLICTUELLES. OR, LA L.S.F. NOUS PLACE A LA CHARNIERE DE DEUX COMMUNAUTES LINGUISTIQUES PARFAITEMENT INEGALES. EN NOMBRE DEJA. LES PLUS GENEREUX SITUENT LES SOURDS "GESTOPHONES" A UN MILLION EN FRANCE D'AUTRES AFFIRMENT QU'ILS SERAIENT MOINS DE 300 00. D'AUTRE PART, LA LANGUE FRANÇAISE, MALGRE UNE TRES NETTE PERTE DE VITESSE DEPUIS LE DEBUT DU SIECLE, RESTE UNE GRANDE LANGUE ET MEME ENCORE POUR BEAUCOUP, Y COMPRIS LES SOURDS FRANÇAIS, UNE LANGUE DE PRESTIGE.

OR, LES ENTENDANTS ONT INTERDITS LES LANGUES DES SIGNES DANS LES ECOLES LORS DU FUNESTE CONGRES DE MILAN EN 1880. DECISION QUALIFIEE DE "GENOCIDE CULTUREL" PAR LES SOURDS DU MONDE ENTIER. A CELA, ON PEUT RAJOUTER UN SENTIMENT D'OPPRESSION CHEZ LES SOURDS DU FAIT QUE RIEN N'EST PREVU POUR EUX DANS LA SOCIETE. NON SEULEMENT, ON LEUR A INTERDIT LEUR LANGUE (LEVEE DE L'INTERDICTION EN 1975, RECONNAISSANCE DE SON EXISTENCE EN 1991 PAR LA LOI FABIUS) MAIS EN PLUS, ON LEUR A IMPOSE LA NOTRE.

DE NOMBREUSE LANGUES REGIONALES ONT SUBI LE MEME SORT A PEU PRES A LA MEME EPOQUE, C'EST A DIRE PEU APRES LA DEFAITE DE 1870 ; MAIS LES SOURDS, CELA A ETE ENCORE PLUS CRUELLEMENT RESSENTE CAR LA LANGUE DE SUBSTITUTION QU'ON LEUR IMPOSAIT N'ETAIT MEME PAS PHYSIOLOGIQUEMENT ACCESSIBLE POUR EUX, OU QUE PARTIELLEMENT ET A QUEL PRIX !

VOILA POUR LES DONNEES HISTORIQUES. RAJOUTONS A CELA QU'IL EST TOUJOURS PLUS FACILE DE DIRE "JE N'AI JAMAIS DIT CELA, J'AI ETE MAL TRADUIT" (MAIS QUEL INTERPRETE EN LANGUE VOCALE N'A JAMAIS ENTENDU CELA ?), POUR VOUS DONNER UNE IDEE DU CONTEXTE HISTORICO-LINGUISTIQUE DANS LEQUEL NOUS EVOLUONS.

UNE AUTRE DONNÉE QUI A ÉGALEMENT SON IMPORTANCE. IL N'EXISTE PAS, ET POUR CAUSE, D'INTERPRETES SOURDS (SAUF ENTRE DEUX LANGUES GESTUELLES ÉTRANGÈRES MAIS C'EST UN CAS DE FIGURE ASSEZ RARE DU FAIT DE L'EXISTENCE DE LA LANGUE DES SIGNES INTERNATIONALE). LES SOURDS SONT PEUT-ÊTRE LES SEULS À NE POUVOIR AVOIR D'INTERPRETE ISSU DE LEUR COMMUNAUTÉ LINGUISTIQUE. MEME LES ENFANTS ENTENDANTS DE PARENTS SOURDS QUI ONT POURTANT REÇU LA L.S.F. COMME LANGUE MATERNELLE NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME SOURDS AU SENS COMMUNAUTAIRE DU TERME PUISQU'ILS ENTENDENT.

TOUT CE CONTEXTE DIGLOSSIQUE EST DONC AU DÉPART FAVORABLE AUX SITUATIONS CONFLICTUELLES. ET POURTANT, ELLES SONT BEAUCOUP PLUS RARES QU'ON POURRAIT S'Y ATTENDRE.

TOUTEFOIS, CELA ARRIVE. L'INTERPRETE ALORS SE RETRANCHE DANS UNE NEUTRALITÉ QU'IL VOUDRAIT À TOUTE ÉPREUVE. MAIS MEME S'IL NE SE SENT EN RIEN IMPLIQUÉ OU VISE DANS LES PROPOS QUI SONT INCHANGÉS, IL N'EMPECHE QU'IL TRANSITE DE L'AGRESSIVITÉ OU DU MÉPRIS ET QU'IL N'EN SORT JAMAIS TOUT-A-FAIT INDEMNÉ. SUR UN PLAN OBJECTIF ET LINGUISTIQUE, NOUS SOMMES NEUTRES, C'EST-À-DIRE FIDÈLES AU MESSAGE ET AU VOULOIR DIRE DE NOS CLIENTS ET NE LAISSANT EN RIEN INTERFERER LES ÉVENTUELLES OPINIONS QUE NOUS NE SOMMES PAS CENSÉS AVOIR. MAIS SUR UN PLAN PSYCHOLOGIQUE ET ÉMOTIONNEL, IL EST BIEN DIFFICILE DE CROIRE QUE CETTE NEUTRALITÉ NOUS PROTÈGE.

LEQUEL D'ENTRE NOUS N'A PAS EN UN MOMENT DE VAGUE À L'ÂME APRÈS AVOIR TRADUIT LES INJURES D'UN COUPLE DÉCHIRÉ DEVANT UN JUGE AUX AFFAIRES MATRIMONIALES QUI VOIT DES SOURDS POUR LA PREMIÈRE FOIS ET QUE CELA FAIT SOURIRE !

QUEL INTERPRETE PEUT SE CROIRE INDEMNÉ APRÈS AVOIR TRADUIT LES PROPOS SANGLOTANTS D'UNE PARTURIENTE À QUI UN MÉDECIN CONSEILLE UNE IVG THÉRAPEUTIQUE POUR QUE SON ENFANT N'AIT PAS LE SIDA ALORS QU'ELLE IGNORAIT QU'ELLE ÉTAIT SÉRO-POSITIVE ?

COMMENT NE PEUT-ON ÊTRE TOUCHÉ PAR LE RIRE TRAUMATISANT D'UN HUISSIER DE JUSTICE DEVANT LE RECIT TROP IMAGE D'UNE FEMME VIOLÉE ?

IL ARRIVE MEME QUE DANS CERTAINES SITUATIONS CONFLICTUELLES, L'UTILISATION DE L'INTERPRETE SOIT COMPLÈTEMENT PERVERTIE PAR LES UTILISATEURS. J'EN VEUX POUR PREUVE CET EXEMPLE : DANS UNE ENTREPRISE BILINGUE FRANÇAIS-L.S.F., LE PATRON EST SOURD ET L'UNE DES SECRÉTAIRES ENTENDANTE. ELLE NE PARLE PAS LA L.S.F. COMME UNE SOURDE MAIS SE DÉBROUILLE TRÈS BIEN MALGRÈ UN FORT ACCENT "ENTENDANT". LA SECRÉTAIRE EST CONVOQUÉE À UNE RÉUNION OU ELLE SERA LA SEULE ENTENDANTE SACHANT QUE SON PATRON VA LUI PASSER UN SAVON. ELLE DEMANDE ALORS LA PRÉSENCE D'UN INTERPRETE PRÉTEXTANT UN NIVEAU DE L.S.F. TROP FAIBLE ET VOULANT ÊTRE SÛRE D'ÊTRE BIEN COMPRIS. ON LUI ACCORDE. MAIS À L'INTERPRETE, ELLE AVOUERA BIEN PLUS TARD QU'EN FAIT, SI ELLE S'EST FAIT TRADUIRE, C'EST SURTOUT PARCE QU'ELLE PENSAIT QUE SON EMPLOYEUR N'OSERAIT PAS UTILISER, EN PRÉSENCE D'UN ÉTRANGER À L'ENTREPRISE, LES TERMES INSULTANTS DONT IL L'AVAIT DÉJÀ GRATIFIÉE AUPARAVANT. ELLE RAJOUTERA MEME QU'ELLE AVAIT CHOISI AVEC SOIN UN INTERPRETE DONT LES QUALITÉS HUMAINES ET PROFESSIONNELLES ÉTAIENT APPRÉCIÉES DE SON PATRON AFIN QU'IL FASSE OFFICE DE FILTRE AFFECTIF À SON AVANTAGE PENDANT LA TRADUCTION.

IL SERAIT INTÉRESSANT MAIS DIFFICILE D'Étudier à FOND DE TELS CAS. HELAS, ON NE PEUT JAMAIS Étudier DIRECTEMENT LE PHÉNOMÈNE MAIS SEULEMENT EN APPRÉCIER LES TRACES QU'IL A LAISSÉ SUR LES TÉMOINS. DU MOINS CEUX QUI VEULENT BIEN EN PARLER CAR LES INTERPRETES SONT PARTICULIÈREMENT MUETS SUR LE SUJET. SECRET PROFESSIONNEL OBLIGE.

DANS LE CAS PRÉCÉDENT, L'INTERPRETE SERA À SON INSU TOTALEMENT PARTIE PRÉNANTE DANS L'INTERACTION DES PROTAGONISTES. IL EST PROBABLE QU'IL NE S'EN APERCEVRA PAS IMMÉDIATEMENT. MAIS IL FINIRA PAR SENTIR PAR LA COMMUNICATION NON-VERBALE, PAR L'AMBIANCE ET DIVERS INDICES, QUE SES CLIENTS SE SERVENT DE LUI ET FONT TOUT POUR BRISER LA NEUTRALITÉ DANS LAQUELLE IL SE CROIT INSTALLÉ.

L'INTERPRETE, JAMAIS SUR CAR RIEN NE PARAIT DANS LE DISCOURS OBJECTIF, SENTIRA UN CLIMAT MALSAIN DANS LEQUEL ON L'ENTRAINE ET FINIRA PAR ETRE SUFFISAMMENT DESTABILISE ET MAL A L'AISE POUR FAIRE DES ERREURS DE TRADUCTION. ET ON POURRA ALORS, A JUSTE TITRE, LUI DIRE : "JE N'AI JAMAIS DIT CELA, L'INTERPRETE A MAL TRADUIT".

MAIS NE DRAMATISONS PAS. SI LES EXEMPLES QUE JE VIENS DE CITER SONT PARTICULIEREMENT EPROUVANTS, ILS SONT HEUREUSEMENT PEU FREQUENTS !

IL EXISTE DES ECOLES BILINGUES PARTOUT DANS LE MONDE. DANS CES ECOLES, LES COURS SONT SOIT DANS UNE LANGUE, SOIT DANS L'AUTRE. MAIS JAMAIS UN INTERPRETE N'INTERVIENT POUR TRADUIRE UN COURS PUISQUE LES ELEVES SONT CENSES ATTEINDRE UN CERTAIN BILINGUISME.

IL EN VA UN PEU DIFFEREMMENT DANS LES ECOLES DE SOURDS.

DANS LES ECOLES MONOLINGUES (L'ECRASANTE MAJORITE ; VOIRE PLUS HAUT CONTEXTE HISTORIQUE), LES COURS ONT LIEU EN FRANÇAIS.

DANS LES ECOLES "BILINGUES", LES DEUX LANGUES SONT EN PRESENCE MAIS LE FRANÇAIS ORAL N'ETANT QUE PEU ACCESSIBLE A DES ENFANTS QUI N'ONT QUE LA LECTURE LABIALE POUR "L'ENTENDRE", ON DOUBLE LE PROFESSEUR D'UN INTERPRETE EN L.S.F., QUAND CELUI-CI N'A PAS LA COMPETENCE LINGUISTIQUE SUFFISANTE. CE QUI EST FREQUEMMENT LE CAS PUISQUE L'ETUDE DE LA L.S.F. NE REPRESENTE QUE QUELQUES HEURES DANS LE CURSUS DE LA FORMATION DES MAITRES.

LE DEBAT SUR LA DEFINITION DU BILINGUISME EST OUVERT DEPUIS LONGTEMPS ET A ETE RAVIVE PAR L'ARRIVEE DE LA LOI FABIUS. FRANÇAIS ORAL ET ECRIT + L.S.F. A POSTERIORI POUR LES UNS ; L.S.F. PREMIERE LANGUE ET FRANÇAIS ECRIT EN DEUXIEME LANGUE POUR LES AUTRES, L'ORAL ETANT TRAITE SEPARATEMENT AU CAS PAR CAS OU ENCORE SUPERPOSITION DES DEUX LANGUES AU DETRIMENT DES REGLES DE SYNTAXE, DE GRAMMAIRE ET DE SEMANTIQUE POUR LA L.S.F.

LES INTERPRETES, DU MOINS DANS LE CADRE DE LEUR PROFESSION, PREFERENT LAISSER LES PEDAGOGUES ET TOUTES SORTES D'ASSOCIATIONS DE PARENTS OU DE PROFESSIONNELLES, S'AFFRONTER SUR CE TERRAIN DIFFICILE OU L'AFFECTIF L'EMPORTE SOUVENT SUR LA RAISON.

CE QUI NOUS INTERESSE, NOUS, C'EST COMMENT DEVERBALISER UN CONCEPT, PARFOIS TRES COMPLEXE, ET LE FAIRE PASSER DANS L'AUTRE LANGUE.

IL Y A ENCORE DEUX ANS, CERTAINS UNIVERSITAIRES S'INTERESSANT AUX SOURDS, AFFIRMAIENT SANS RIRE QUE LA L.S.F. EST "UNE LANGUE DE PROXIMITE", ENTENDEZ "DE COMPTOIR DE CAFE DU COMMERCE" ET NE POUVANT PAS VEHICULER DES CONCEPTS UNIVERSITAIRES. LES INTERPRETES SAVENT DEPUIS LONGTEMPS QU'IL N'EN EST RIEN ET HEUREUSEMENT, CETTE CROYANCE A PEU A PEU RECULE DEVANT L'EVIDENCE.

NOUS TRADUISONS DEPUIS DES ANNEES MAINTENANT DES COURS DE HAUT NIVEAU DANS DES DOMAINES TRES VARIES COMME LA P.N.L., LA LINGUISTIQUE, LE DROIT, LA PSYCHOLOGIE, LA PROGRAMMATION INFORMATIQUE, LA GENETIQUE, ETC...

AUJOURD'HUI, ON OBJECTE SOUVENT QUE LE LEXIQUE DE LA L.S.F. EST LOIN D'ETRE EQUIVALENT A CELUI DU FRANÇAIS. C'EST TOUT-A-FAIT VRAI ! SURTOUT DANS CERTAINES TECHNIQUES OU LES SOURDS SONT TOTALEMENT ABSENTS. C'EST POUR CELA QUE DANS NOS TRADUCTIONS, NOUS RECOURONS A L'EMPRUNT ET A LA PERIPHRASE. ON PEUT PARLER D'UN CONCEPT MEME SI ON N'A PAS ENCORE LE MOT PRECIS POUR LE NOMMER.

LORSQUE LE CONCEPT D'ORDINATEUR EST ARRIVE EN FRANCE, LE MOT N'EXISTAIT PAS. ON FIT DONC UN EMPRUNT A L'ANGLO-AMERICAIN D'OU NOUS VENAIT CETTE FORMIDABLE TROUVAILLE ET ON UTILISA LE TERME DE "COMPUTER". TERME QUE L'ON REMPLAÇA UN PEU PLUS TARD PAR UN LEOLOGISME : ORDINATEUR. DE MEME POUR SOFT WEAR ET LOGICIEL ET LA LISTE EST LONGUE... LA L.S.F. COMME TOUTES LES LANGUES, UTILISE L'EMPRUNT. ELLE EMPRUNTE D'AILLEURS MASSIVEMENT AU FRANÇAIS DEPUIS DEUX SIECLES, CE QUI A DES REPERCUTIONS DANS SON LEXIQUE, SA GRAMMAIRE ET MEME SUR SES STRUCTURES KINETIQUES (PHONETIQUES).

EN FAIT IL NE FAUT PAS CONFONDRE CARENCE LEXICALE ET CARENCE LINGUISTIQUE. UNE LANGUE CARENCEE SERAIT UNE LANGUE QUI NE POURRAIT PAS EXPRIMER TOUTE LA GAMME DE LA PENSEE HUMAINE. ON POURRAIT D'AILLEURS A JUSTE TITRE SE DEMANDER SI C'EST UNE LANGUE. CE N'EST PAS DU TOUT LE CAS DE LA L.S.F. RIEN DANS SES STRUCTURES NE L'EMPECHE D'EXPRIMER LA GLOBALITE DE L'EXPERIENCE HUMAINE. C'EST SEULEMENT AU NIVEAU LEXICAL QU'ON PEUT TROUVER CERTAIN MANQUE DANS DIFFERENTS DOMAINES TECHNIQUES. ET LES CHOSES EVOLUENT TELLEMENT VITE QUE CES MANQUES SERONT COMBLES DANS QUELQUES ANNEES, ON PEUT EN ETRE CERTAIN. IL FAUT TOUT DE MEME FAIRE REMARQUER QUE DES QUE L'ON COMPARE DEUX LANGUES,

L'UNE PARAIT TOUJOURS PLUS PERFORMANTE PAR RAPPORT A L'AUTRE DANS CERTAINS DOMAINES PONCTUELS. AINSI SI L'ON S'AMUSE A

COMPARER LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS, ON POURRA NOTER QUE LE FRANÇAIS EST PAUVRE PUISQU'IL NE POSSEDE AUCUN TERME GENERIQUE POUR NOMMER L'ENSEMBLE DES FRUITS SECS SOUS FORME DE GRAINES POUVANT ETRE UTILISE A L'APERITIF, ALORS QUE L'ANGLAIS POSSEDE UN TEL MOT (NUTS). INVERSEMENT ON POURRAIT DIRE QUE L'ANGLAIS EST PAUVRE PUISQU'IL N'A QU'UN MOT POUR DESIGNER UNE CHAISE (CHAIR) ET UNE CHAISE A BRAS QUE NOUS APPELONS FAUTEUIL (CHAIR), ETC...

DIRE QUE LA L.S.F. EST UNE LANGUE PAUVRE QUI NE PERMET PAS DE VEHICULER DES CONCEPTS UNIVERSITAIRES REVIENT A AVOUER QUE L'ON A SOI-MEME UN RECU BIEN MINCE SUR LES LANGUES ET UNE CONNAISSANCE DE LA L.S.F. ENCORE INSUFFISANTE.

ARTICLE INTRODUCTIF AU COPIES QUI SUIVENT

CHRISTINE QUIPOURT

L'A.N.P.I.L.S. a été mandaté pour organiser l'interprétation en L.S.F. du 3ème congrès de santé mentale organisé par l'association "G.E.S.T.E.S." les 15 et 16 décembre 1995 à l'U.N.E.S.C.O à PARIS.

Quatre langues officielles étaient retenues : Français, Anglais, L.S.F. et B.S.L.

Ce type de conférence internationale a plusieurs impacts pour nous, tout d'abord démontrer à ceux qui en douteraient encore que la L.S.F. et les langues des signes de façon plus générale peuvent exister sur le même registre que les langues parlées comme véhicule d'un champ sémantique particulièrement complexe ; la santé mentale.

D'autre part, montrer que les interprètes de conférence en L.S. ont acquis des compétences égales à ceux de leurs collègues de langue parlée.

Lors de ce congrès, nous avons fait la connaissance du chef d'équipe des interprètes en Anglais, Daniel GILE. Il fait des recherches sur l'interprétation et enseigne à l'I.S.I.T. Il est très intéressé par la particularité de la langue des signes et surtout par son implication sur l'interprétation. Nous avons pensé qu'il serait intéressant d'organiser une réunion et pourquoi pas à terme un groupe de travail entre interprètes en langue orale et interprète en langue des signes. Il m'a envoyé pour base de réflexion un certain nombre d'articles, ainsi qu'une bibliographie que je ferai paraître dans le journal à raison d'un ou deux par numéro. Après lectures de l'article qui suit, les personnes intéressés pour participer à cette réunion sont priées de me contacter.

N.B. de la rédaction :

Nous ferons paraître dans le prochain numéro le guide de l'interprétation à l'usage des organisateur de conférences internationales, édité par le ministère de la francophonie.

LES FLUX D'INFORMATION DANS LES RÉUNIONS INTERLINGUISTIQUES ET L'INTERPRÉTATION DE CONFÉRENCE : PREMIÈRES OBSERVATIONS

DANIEL GILE
CEEI (ISIT) et INALCO, Paris, France

INTRODUCTION

Jusqu'ici, les travaux de réflexion et de recherche sur l'interprétation de conférence étaient fondés sur le point de vue de l'interprète, son rôle tel que perçu par lui-même, ses aptitudes, sa formation, ses limites personnelles.

D'après le point de vue officiel de l'ÉSIT (École supérieure d'interprètes et de traducteurs de l'université Paris III), qui prévaut actuellement dans la profession, les interprètes ont pour mission de restituer fidèlement et intégralement le message véhiculé par chaque intervention.

Si l'on devait appliquer rigoureusement cette définition sur le terrain, force serait de constater que les interprètes sont en général incapables de restituer ce message dans tous les détails dès qu'interviennent certaines difficultés auxquelles on n'échappe que rarement : intervention dense, rapide, lue, noms propres, termes techniques inconnus de l'interprète, chiffres, énumérations, etc. (voir Gile : 1984a,b).

Cette constatation, que fait inévitablement le jeune interprète dès ses premiers pas sur le terrain, est source de frustration, puis parfois d'un certain laisser-aller si les obstacles se révèlent « insurmontables ».

Néanmoins, face aux interprètes découragés qui ont l'impression de mal faire leur travail, les réactions des délégués sont souvent étonnantes par leur générosité apparente. De toute évidence, les critères ne sont pas les mêmes des deux côtés du microphone (voir Gile : 1983).

En réalité, les interprètes, qui tendent à considérer qu'ils travaillent dans un univers interpréto-centrique fermé, sont au service des délégués dans un environnement de communication centré autour de ces derniers. Cet environnement est en mutation constante, et a beaucoup évolué depuis les années 50 et 60 au cours desquelles furent écrits les premiers livres sur l'interprétation (notamment *le Manuel de l'interprète* de Jean Herbert : 1952 et *l'Interprète dans les conférences internationales* de Danica Seleskovitch : 1968). Aujourd'hui, les conférences sont plus nombreuses, plus variées, plus techniques ; actuellement, le secteur privé occupe une place plus importante du marché que les organisations internationales et ministères, et les interprètes ne sont plus des « oiseaux rares », mais des professionnels qui inspirent beaucoup moins la curiosité et l'admiration et dont on attend une compétence professionnelle précise.

Dans ces conditions, nous pensons que la réflexion sur l'interprétation doit évoluer elle aussi. Dans un environnement devenu véritablement professionnel (certains parlent d'un environnement « fonctionnarisé »), il ne s'agit plus de dévoiler le mystère de la « simultanéité » de l'écoute et de l'interprétation, ni de redécouvrir que la traduction ne consiste pas à transcoder, mais à assimiler un message et à le réexprimer ; ces principes

fondamentaux, abondamment commentés et illustrés par D. Seleskovitch, K. Déjean-le-Féal et M. Lederer, méritent toujours d'être rappelés en raison de leur importance capitale, certes, mais le temps est venu d'aller plus loin, d'étudier de manière plus approfondie les mécanismes mentaux de l'interprétation (voir par exemple Moser: 1978 et Gile: 1985a), et de se tourner vers l'environnement extérieur et ses contraintes agissant sur l'interprétation (voir Déjean-le-Féal: 1978, Quicheron: 1984 et Gile: 1984a,b).

En tout état de cause, il ne faut plus se cantonner dans un nombrilisme interpréto-centrique, mais se tourner également vers les délégués, leur environnement et leurs besoins. Nous avons entrepris récemment une observation systématique de cette autre face de l'univers des conférences internationales — la plus importante — telle que vue à travers l'œil des délégués, et recueilli quelques centaines de commentaires. À ce stade, l'analyse est nécessairement très incomplète. Quelques convergences importantes se sont toutefois d'ores et déjà dégagées et font apparaître une certaine image. Le présent article en trace les grandes lignes, en commençant par la caractérisation informationnelle des principaux types de réunions interlinguistiques auxquelles travaillent les interprètes de conférence, et en généralisant par la suite. Nous espérons que cette image pourra être corrigée, affinée et complétée par des collègues interprètes, des organisateurs de conférences internationales, des délégués participant à de telles réunions et des chercheurs spécialisés dans la communication qui voudront bien apporter leur contribution sous forme de critiques et de commentaires.

LES RÉUNIONS INTERLINGUISTIQUES: QUELQUES EXEMPLES

Les réunions interlinguistiques auxquelles travaillent les interprètes de conférence sont très variées en ce qui concerne leurs thèmes, l'identité des participants et les modalités d'organisation. Toutefois, au regard de la transmission informationnelle qui y intervient, elles peuvent être classées en un petit nombre de catégories. Dans les pages suivantes, nous présentons quelques types de réunions interlinguistiques qui couvrent une grande partie de l'activité professionnelle de l'interprète de conférence. En réalité, ces catégories ne sont pas toujours aussi nettement tranchées, et il arrive qu'elles s'interpénètrent. Il existe par ailleurs d'autres réunions qu'il est difficile de classer dans ces catégories. Toutefois, les paramètres fondamentaux que l'on peut dégager sur la base de l'étude des cas-types présentés ci-dessous nous semblent avoir une validité générale qui couvre l'ensemble des réunions interlinguistiques auxquelles travaillent les interprètes de conférence.

1. LES GRANDES CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Les grandes conférences scientifiques et techniques durent plusieurs jours, parfois une semaine ou plus, et rassemblent en général plusieurs centaines de participants. Elles se composent de communications, généralement présentées dans le cadre de «sessions» d'une demi-journée ou d'un quart de journée, de «séances de posters» et de démonstrations de matériel. Les communications, préparées avant la réunion, sont présentées en un quart d'heure à une demi-heure dans la plupart des cas, et leur présentation est suivie de brèves périodes de questions et de réponses et parfois de «tables rondes».

L'information présentée à ces conférences est abondante et dense; il en résulte que même pour des participants dotés d'un pouvoir de concentration et d'assimilation très supérieur à la moyenne, elle ne peut être appréhendée dans sa totalité en séance (notamment en ce qui concerne les formules et démonstrations mathématiques, les descriptions de matériel, les tableaux statistiques), mais seulement dans ses grandes lignes ou dans des points présentant un intérêt particulier pour l'auditeur.

En outre, les communications comportent fréquemment des éléments spécialisés qui débordent les centres d'intérêt et les domaines véritablement maîtrisés par les auditeurs. À titre d'exemple, au cours du Colloque international d'intelligence artificielle qui s'est tenu à Marseille du 24 au 27 octobre 1984, ont été abordées dans quelque détail des questions géologiques, médicales, linguistiques, nucléaires, aéronautiques, mathématiques et autres. En toute probabilité, aucun des délégués n'était véritablement compétent dans tous ces domaines à la fois. Cette diversité dans les spécialités constitue la règle plutôt que l'exception, puisqu'elle se retrouve dans tous les actes des grandes conférences scientifiques que nous avons recueillis depuis six ans, soit plusieurs dizaines de tomes. En conséquence, indépendamment de la densité et de la technicité de l'information présentée, il existe inévitablement des auditeurs pour qui les communications restent partiellement obscures, voire complètement hermétiques, comme nous l'ont confirmé la quasi-totalité des délégués que nous avons pu interroger à ce sujet.

De ces observations, il résulte qu'indépendamment de l'intervention de l'interprète et de toute considération linguistique, la perte d'information à l'écoute chez les auditeurs est considérable dans ce type de réunion. En fait, la plupart des délégués que nous avons interrogés jusqu'ici confirment qu'en se rendant aux séances de travail des grandes conférences scientifiques et techniques, ils ne s'attendent pas à acquérir un bagage informationnel important, mais plutôt à saisir des idées générales, quitte à rechercher un complément éventuel hors-séance, voire hors-conférence, le plus souvent par la voie écrite (lecture attentive des Actes du colloque, échange de lettres, de publications, etc.).

Sur le plan linguistique, il n'est pas rare que les participants aux grandes conférences scientifiques et techniques comprennent peu ou prou une partie des langues d'intervention étrangères sous leur forme de langues de spécialité écrites, et notamment les termes spécialisés relevant de leur discipline, surtout quand il s'agit de langues dominantes (actuellement, l'anglais dans de nombreuses disciplines). Par contre, ils sont souvent incapables de s'exprimer dans de bonnes conditions dans ces langues étrangères et ont parfois des problèmes de compréhension de l'oral; la présence des interprètes à ces conférences résulte essentiellement de ces problèmes.

2. LES «SÉMINAIRES» ET COURS TECHNIQUES

Certains cours et stages de formation techniques sont organisés avec la participation d'intervenants étrangers, ou avec des stagiaires de différentes langues. C'est notamment le cas des «séminaires» que tiennent en France plusieurs organismes de formation qui recrutent des conférenciers étrangers, le plus souvent américains. Les stagiaires, quelques dizaines en général, présentent une homogénéité plus grande que les participants aux grandes conférences scientifiques et techniques, en ce sens qu'ils sont tous concernés par le thème de la réunion, mais leurs connaissances techniques en la matière sont parfois assez inégales.

Ces cours et «séminaires» sont des réunions techniques où le flux est essentiellement unidirectionnel (du conférencier vers les stagiaires), bien que des périodes de questions et réponses y soient prévues. L'information est spécialisée, dense et souvent quantitativement importante, mais sa présentation est structurée de manière à faciliter son assimilation, à la différence de l'information présentée dans les grandes conférences scientifiques et techniques. Néanmoins, un support écrit est prévu pour faciliter la transmission de l'information, qui ne peut en général être entièrement assimilée en séance.

Ces cours et «séminaires» techniques sont proches, sur le plan de la transmission informationnelle, des présentations de produits par des constructeurs et fournisseurs. Néanmoins, dans ces présentations, la différence cognitive entre les orateurs et le

auditeurs est moins marquée, dans la mesure où la spécialisation de l'ensemble des participants par rapport à l'information échangée est plus grande.

3. LES RÉUNIONS DE TRAVAIL DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les organisations internationales (ONU, UNESCO, UNICEF, OCDE, CCE, Conseil de l'Europe, Parlement européen, BIRD, OACI, ESA, OMS, etc.) accomplissent une partie importante de leur travail à travers l'activité de comités et groupes de travail qui se réunissent régulièrement dans le cadre de l'exécution d'un mandat qui leur est confié. Ces réunions peuvent durer quelques dizaines de minutes ou plusieurs jours, et se déroulent selon un ordre du jour qui précise les points qui devront être abordés.

En général, il y a dans ces réunions non pas présentation unilatérale de communications orales, comme c'est le cas dans les grandes conférences scientifiques et techniques, mais discussion sur un ensemble de points, l'information de base étant le plus souvent présentée dans des documents de travail préparés à l'avance par le secrétariat du groupe et envoyés aux participants.

L'essentiel de l'information ayant été présenté par écrit et assimilé préalablement à la réunion, le flux informationnel en séance de travail est moins important et moins dense, et se compose de questions, de commentaires et d'éclaircissements plutôt que d'informations nouvelles.

Les participants, nettement moins nombreux que dans les grandes conférences scientifiques et techniques (leur nombre varie dans la plupart des cas entre trois ou quatre et quelques dizaines), se connaissent bien pour la plupart et ont généralement l'occasion de se voir dans le cadre d'autres réunions de travail. Nombreux sont les polyglottes parmi eux, et ils peuvent communiquer directement tant bien que mal hors séance ; toutefois, la contribution des interprètes leur permet d'une part de s'exprimer avec toute leur éloquence dans leur langue maternelle (ou, à défaut, dans la langue de la conférence qu'ils maîtrisent le mieux), et d'autre part de suivre les échanges et d'y participer à un rythme soutenu en cours de réunion.

Sur le plan de la communication, les réunions de travail dans les organisations internationales diffèrent donc sensiblement des grandes conférences scientifiques et techniques.

- La quantité d'information qui y est transmise est bien plus faible, et le flux informationnel est écrit et en grande partie préalable à la séance de travail plutôt que oral et concomitant à la réunion.
- L'information concerne l'ensemble des délégués ; cognitivement, elle est accessible à tous.
- Les flux d'information liés à la réunion sont continus et se situent essentiellement hors-séance, par opposition au flux chronologiquement ponctuel des grandes conférences scientifiques et techniques.
- Les flux ont essentiellement la forme d'échanges, les participants réagissant aux différentes interventions, par opposition aux grandes conférences scientifiques et techniques où il y a présentation d'information par les intervenants, mais sans véritable échange.

4. LES NÉGOCIATIONS

Dans les négociations (politiques, économiques, commerciales, etc.), le nombre de destinataires est plus limité que dans les trois types de réunions évoqués plus haut, car les interlocuteurs sont des délégations, représentées par leurs chefs, plutôt que des individus. Par ailleurs, les flux n'y ont pas une finalité d'information, comme dans les conférences scientifiques et techniques et les cours et « séminaires », mais un but pratique, puisqu'il s'agit d'arriver à un accord concret entre les parties en présence.

Les interlocuteurs connaissent bien leurs positions respectives et leurs dossiers, et l'information échangée dans ce type de réunion est peu abondante, mais en général précise, notamment en ce qui concerne les chiffres et les noms propres. Dans leur forme, les échanges se caractérisent par leur nature discontinue (interruptions de séance pour consultations), par une activité rédactionnelle importante (propositions, contre-propositions, accord écrit) et par un style à tendance plutôt formelle et juridique.

5. LES VISITES MINISTÉRIELLES

Les interprètes sont souvent amenés à travailler pour des ministres à l'occasion des visites de leurs homologues étrangers. L'ordre de grandeur de la durée d'une telle réunion est d'une heure, et les participants y sont peu nombreux; les ministres en question, parfois des chefs de cabinet, des conseillers, des spécialistes, des ambassadeurs, d'autres personnes concernées. Ces visites ont en général un caractère politique, et quand un point technique y est abordé, c'est le plus souvent d'une manière globale, les détails précis étant traités au niveau des spécialistes dans les ministères et autres organismes concernés.

L'information échangée au cours de ces visites est donc quantitativement peu importante, peu dense et peu spécialisée. Les paroles des interlocuteurs sont toutefois souvent chargées d'éléments politiques importants.

6. LES DÉBATS PARLEMENTAIRES

Dans certains pays plurilingues, les débats parlementaires sont systématiquement interprétés pour des raisons constitutionnelles, bien que tous les participants comprennent les langues concernées. Dans ces débats, les échanges sont moins informatifs (les parlementaires se connaissent et connaissent les dossiers évoqués) que politiques, souvent polémiques, et se distinguent dans leur forme par d'importants éléments juridiques et de procédure.

7. LES DÉBATS RADIO- OU TÉLÉDIFFUSÉS

Différents programmes à la radio et à la télévision comportent des débats avec la participation de personnalités étrangères qui ne maîtrisent pas la langue de l'émission. Les interprètes sont appelés à intervenir dans ces débats.

Dans ce type de réunion, les échanges portent davantage sur des opinions que sur des informations, et sont destinés à alimenter une conversation intéressante pour les auditeurs ou les téléspectateurs autant, sinon plus, que pour informer. L'information est donc peu dense, peu abondante et peu spécialisée; elle est souvent sollicitée par des questions et a fréquemment une nature anecdotique. Le registre linguistique employé est moins officiel que dans les autres types de réunions cités plus haut.

8. LES CONFÉRENCES DE PRESSE

Les flux des conférences de presse sont des flux «en éventail», une personnalité ou un organisme (société, association, institution) se trouvant face à face avec un groupe de journalistes. Sur le plan formel, ils peuvent être essentiellement unidirectionnels (quand il s'agit d'une conférence de presse organisée par des fabricants ou constructeurs à l'occasion du lancement d'un nouveau produit par exemple), auquel cas ils s'accompagnent souvent d'une documentation écrite abondante distribuée aux journalistes, ou bidirectionnels, quand il s'agit d'une conférence de presse accordée par une personnalité politique qui accepte de répondre aux questions des journalistes par exemple; dans ce deuxième cas, la documentation écrite est généralement absente ou quantitativement restreinte (elle se limite souvent à un communiqué de presse).

Dans ce type de réunion, le flux informationnel proprement dit est unidirectionnel et va toujours de la personnalité vers les journalistes et l'information transmise est en général peu abondante, bien qu'elle puisse parfois être très spécialisée.

Dans tous les cas, elle est accessible à l'ensemble des interlocuteurs, contrairement à l'information émise lors des grandes conférences scientifiques et techniques; d'autre part, contrairement aux participants à ces conférences scientifiques et techniques, les participants aux conférences de presse, tant les journalistes que les personnalités qui leur font face, écoutent en général les échanges avec une attention assez soutenue.

LA CONCURRENCE ET SES POINTS NEURALGIQUES

Tous les ans, les interprètes en LSF voient arriver à leurs côtés de nouveaux collègues. La profession se montre donc chaque année un peu plus, grâce à ses représentants à Paris et en Province... Notre présence dans des situations toutes aussi variées les unes que les autres va, espérons-le, rentrer dans les mentalités et devenir un acte banal.

Aux niveaux social et politique, vis à vis des clients et du public, l'idée fait son chemin, et ce grâce entre autres, au nombre croissant des interprètes en activité.

Mais en ce qui concerne l'aspect professionnel, plusieurs conséquences découlent de ce phénomène.

La première dégage un point positif :

Nous sommes de plus en plus nombreux sur le marché... Il faut donc être les meilleurs pour se faire remarquer (au sens noble du terme !), et tenir à jour ses acquis afin de rester compétents.

C'est, à mes yeux, une source de motivations non négligeable, qui permet de ne pas s'endormir sur ses lauriers, et qui pousse à l'actualisation des connaissances et au professionnalisme.

Un autre point positif pour les employeurs, mais plus contraignant pour nous est le CHOIX des employeurs pour l'embauche des interprètes.

Revenons un peu en arrière pour mettre en évidence ce phénomène...

Qui parmi les pionniers interprètes et les " I1- I2 - I3 " a trouvé du travail en posant sa candidature noir sur blanc avec un CV, une lettre de motivations et une convocation à un entretien parmi plusieurs recrues potentielles? Il y en a sûrement, mais certainement moins que maintenant.

" A notre époque " (il y a 4 ans) les recrutements se faisaient beaucoup par le bouche à oreille, les connaissances de droite et de gauche que l'on avait rencontrées pendant ou avant la formation, et qui nous avaient " repérés ", ou les associations de notre ville d'origine qui attendaient avec impatience notre retour au bercail pour pourvoir le poste qui nous tendait les bras...

" A cette époque " nous étions des denrées rares; on nous mettait le grappin dessus en nous assurant qu'on était les meilleurs et que c'était NOUS ET QUE NOUS qu'il fallait absolument (forcément, il n'y avait personne d'autre ...) . Alors on s'est laissés bercer par ces douces phrases qui, ma foi, nous faisaient du bien!

On arrivait tels qu'on était avec notre conception du métier, nos petites qualités et nos gros défauts, notre tête dure et nos exigences. Et on était encore les meilleurs puisqu'il n'y avait toujours pas de moyens de comparaison...Et on était les plus forts, puisque si ce n'était pas nous, c'était donc personne!

En voilà pour " dans notre temps "

Zappons jusqu'à aujourd'hui ... Prenons la loupe et observons : Regardez toutes ces têtes d'interprètes!!! Y'en a tellement qui débarquent qu'on ne les connaît même plus individuellement !

Le cercle des interprètes où tout le monde (30 personnes à tout casser) connaît tout le monde prend de l'ampleur...

Et c'est le tournant de la profession.

Les interprètes deviennent un élément socio-économique, à savoir de vrais professionnels, qui du point de vue "entreprise", vont pouvoir se faire recruter sur le même modèle que des secrétaires de direction.

Fini le poste planqué qui nous tend les bras au sortir de la formation, fini le service du coin qui va forcément nous embaucher puisqu'on est " du pays "...

Les employeurs ont le choix, et ils vont choisir. Ce n'est plus à nous d'imposer nos exigences, mais à eux de nous proposer leurs conditions.

Notre bonne tronche ne leur suffira plus. Il faudra correspondre à ce qu'ils attendent. Ils définiront les critères qui leur semblent judicieux pour le bon fonctionnement de leur boîte. Selon les cas, il faudra plutôt faire bonne figure en LSF ou en Français, avoir suivi les études qu'ils jugeront utiles, montrer sa flexibilité ou sa mobilité, prouver que l'on fréquente la communauté sourde pour ne pas perdre la main, ou au contraire montrer patte blanche dans le domaine...Les enfants, le conjoint pourront devenir un obstacle à l'embauche.

Tous les coups sont permis puisque nous ne sommes pas les seuls sur le marché et que la demande est supérieure à l'offre. Le chômage en est une illustration. Nous avons réellement un métier à part entière que la crise n'épargne pas.

C'est là un élément constructif qui devra nous convaincre d'être toujours plus compétents pour rester crédibles sur le marché du travail .

Toutefois, veillons à préserver notre profession et des conditions de travail satisfaisantes . L'idéal serait de trouver un compromis entre les exigences parfois démesurées des employeurs et notre soucis parfois obsessionnel de cadre de travail utopique.

Cependant, il ne faut pas accepter tout et n'importe quoi sous le terme de COMPROMIS.

C'est là qu'arrive l'autre aspect moins réjouissant pour nous, concernant les employeurs et la marge de liberté qu'ils s'octroyent face au choix des nouveaux arrivants. Car cette marge de liberté peut devenir pour nous un acte d'oppression intolérable. Le procédé est démoniaque :

- On nous prend au berceau, quand on ne sait que babiller et marcher à quatre pattes.

- Puis quand on sait bien parler, demander ce qu'on veut, cracher la soupe aux épinards trop salée et immangeable, et qu'on marche tout seul pour aller dans la cour des grands...alors là, les chefs commencent à faire les gros yeux !

Intervient alors le caractère de l'individu et l'enjeu de l'affaire. Dans bien des cas toutefois, si nous voulons garder notre place, nous serons condamnés à nous taire, ne pas donner notre avis, accepter tout ce qu'on décide pour nous sans nous consulter, ne pas revendiquer nos droits, travailler sans broncher là où on nous dit, et en plus être toujours de bonne humeur, disponibles à tous moments et d'accord avec la hiérarchie. Si on commence à jouer les gros durs, c'est-à-dire à ne pas suivre l'une de ces consignes, c'est l'engrenage infernal... Réprimandes - Avertissement (facultatif selon les employeurs) - convocation - Direction LA PORTE ...

Et puis, pas d'inquiétudes pour les employeurs : les demandes sont plus nombreuses que les offres. Ils se sentent donc les plus forts. Ils vont remplacer les mauvais éléments par de nouveaux qu'ils vont prendre au berceau quand ils ne savent que babiller etc etc... La boucle est bouclée !

Mais attention, ne nous laissons pas impressionner !

Très souvent, nous avons la loi avec nous. Quelques heures de bachotage du Droit du travail ou de l'éventuelle Convention Collective dont vous dépendez n'est pas un acte futile. Les inspections du travail peuvent répondre aux interrogations les plus subtiles. N'hésitons pas à les contacter dès qu'une situation " pas trop nette " apparaît. Ca ne coûte que le temps au téléphone ou le déplacement, et ça peut valoir la peine.

C'est au quotidien que nous devons étudier nos droits et nos devoirs, ainsi que les contraintes et obligations de nos employeurs.

Bonne route et bon courage à tous les interprètes, prêts à tout !!!

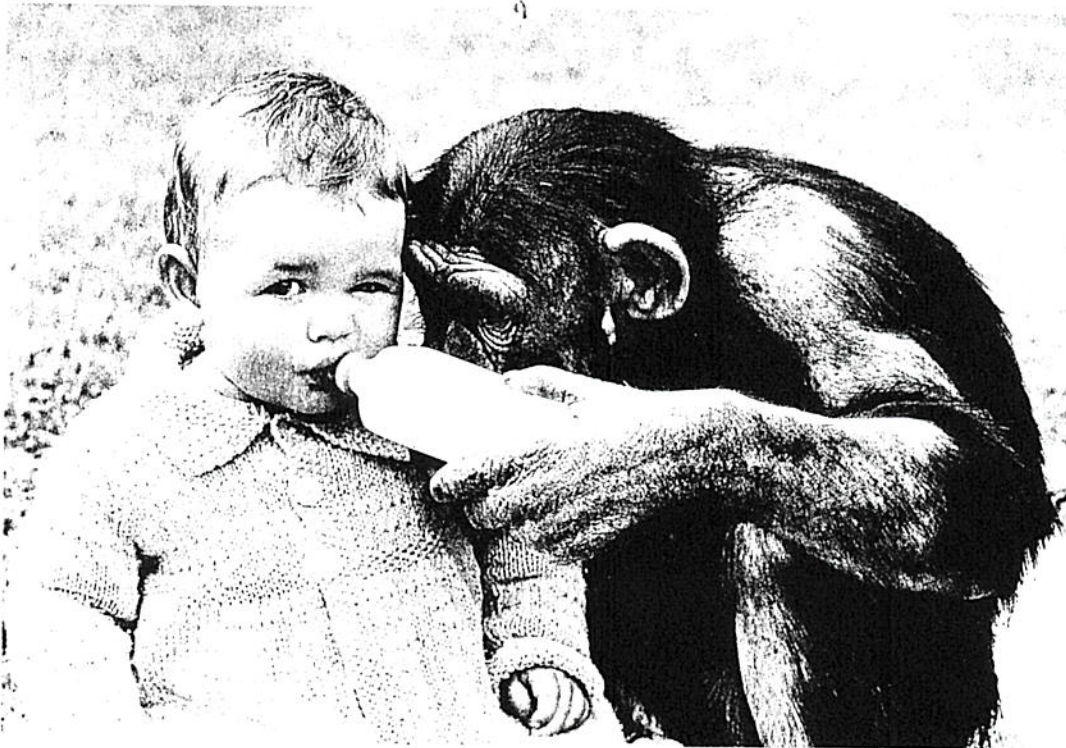
Béatrice TRICHARD

LA PAGE DETENTE

Ami(e)s et néanmoins ex-futur ou tout simplement collègues :

Au vu des divers avis que j'ai pu réunir ça et là sur mon précédent écrit, j'ai mûrement décidé de remettre ça...

Cependant cette fois-ci il ne s'agit plus de nos très honorables anciens mais de nos petits nouveaux venu(e)s au sein de notre profession : les I6...



(de g. à d.: un I6 se nourrissant des conseils de son référent de stage pratique)

Egalement dans ce numéro vous trouverez un modèle d'anthologie d'organisation, que nous avons réussi à récupérer grâce à la complicité de notre correspondant...

L'interprète masqué(e)

Voici quelques unes de leurs réactions, qu'ils ont tour à tour confié(e)s à notre correspondant, après 1 semaine passée de stage pratique en sa compagnie...

ÇA IRA MIEUX DEMAIN.



AU BOULOT!



Lu dans le bulletin d'inscription pour participer au 15ème anniversaire de l'A.L.S.F.:

A retourner à : ACADEMIE DE LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE
19, rue des Tanneries - 75013 Paris (chèque libellé à l'ordre de "ALSF")

Il sera possible d'entrer à la conférence du 11 ou 12 Novembre (une seule journée) sans inscription.
Le prix payé sur place sera majoré de 25% (Formule A divisé par 2 et multiplié par 25%)

RÈGLEMENT :

- Présentation du badge strictement obligatoire au contrôle
- La tenue de soirée (Smoking ou costume, cravate ou nœud-papillon...) est exigée pour le banquet (sauf conférence)
Nous nous autorisons le droit d'interdire l'accès à la salle à toute personne n'ayant pas une tenue correcte et ce même si sa place est réservée.

Et pourtant... voici ce qui est arrivé à notre correspondant alors qu'il s'appretait à rentrer dans la salle



Ca c'est de l'organisation, n'est-il pas ?

HUMOUR ET CHAMPAGNE

UN GRAND MERCI AUX ORGANISATEURS PARISIENS DE CETTE SOIREE ET

PLUS PARTICULIEREMENT A ALEXANDRE BERNARD.

BEAUCOUP DE PERSONNES ETAIENT PRESENTES, SOURDS, ENTENDANTS,

INTERPRETES PROFESSIONNELS, INTERPRETES STAGIAIRES, TOUS VENUS

DE PARIS OU DE PROVINCE, POUR UNE PETITE FETE QUI NOUS A PERMIS

DE NOUS REUNIR DANS UN AUTRE CONTEXTE QUE LE TRAVAIL...

POUR CEUX QUI N'ONT MALHEUREUSEMENT PAS PU ASSISTER A CETTE

MANIFESTATION, NOUS PUBLIONS QUELQUES PHOTOS, ET...

A L'ANNEE PROCHAINE !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!





IL N'EST PAS INTERDIT, ET C'EST MEME CONSEILLE

DE FAIRE NOTRE PUBLICITE

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

CI-JOINT REGLEMENT DE..... FRANCS A L'ORDRE
DE L'A.F.I.L.S.BOURGOGNE

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR SIX NUMEROS PAR AN

- 100.00 FRS POUR LES MEMBRES A.F.I.L.S.
- 130.00 FRS POUR LES NON MEMBRES.

A.F.I.L.S. BOURGOGNE

RUE DE BEAUNE

21700 MEUILLEY